EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7600** SÉANCE DU **31 mars 2025**

Sont présents:

Pierre Picard	**Grand Chef**
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial (absent)
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION – AIRE PROTÉGÉE YA'NIENHONHNDEH

Attendu que depuis 2010, le Conseil de la Nation huronne-wendat (**CNHW**) déploie des efforts soutenus afin de créer l'aire protégée Ya'nienhonhndeh (**Projet**), un espace géographique situé sur le Nionwentsïo d'une grande valeur patrimoniale pour la Nation huronne-wendat (**NHW**);

Attendu que la NHW souhaite assurer à long terme la conservation de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui sont associées à l'aire;

Attendu que le Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec vise à atteindre la cible de conservation de 30% des zones terrestres en conformité avec le *Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal* adopté en 2022;

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE **31 mars** **2025**

Résolution adoptée à l'unanimité

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7600** SÉANCE DU **31 mars 2025**

CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION – AIRE PROTÉGÉE YA'NIENHONHNDEH

Attendu qu'en vertu du Plan Nature 2030, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (**Ministère**) souhaite planifier un réseau d'aires protégées en collaboration avec les acteurs régionaux et favoriser le leadership autochtone en matière de conservation de la biodiversité;

Attendu que dans le cadre de la réalisation du Plan Nature 2030, le gouvernement du Québec reconnaît la NHW comme un partenaire privilégié;

Attendu qu'en juin 2021, le Projet a été désigné comme projet pilote d'aire protégée à utilisation durable des ressources par le Ministère;

Attendu que le 7 mars 2024, le CNHW a transmis au Ministère son projet intitulé « Soutien au projet pilote d'aire protégée d'utilisation durable des ressources Ya'nienhonhndeh »;

Attendu que le CNHW, le Ministère et le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit souhaitent ainsi signer une convention pour l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 682 794 $ au CNHW, pour les exercices financiers du gouvernement 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 (**Convention**), afin de soutenir le CNHW dans la réalisation du Projet.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE **31 mars** **2025**

Résolution adoptée à l'unanimité

Tina Durand

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7600** SÉANCE DU **31 mars 2025**

CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION – AIRE PROTÉGÉE YA'NIENHONHNDEH

Compte-tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial René W. Picard, et **résolu** :

- **D'autoriser** le Grand Chef à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (**CNHW**), la convention pour l'octroi d'une subvention avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

- **D'autoriser** le directeur du Bureau du Nionwentsïo à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les autres actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE **31 mars** **2025**

Résolution adoptée à l'unanimité

Tina Durand

SECRÉTAIRE
TINA DURAND